

Délibération du bureau communautaire

N°01- B21.03.13

L'an deux mille treize, le 21 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 15 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la halle Safire, Avenue des Cités Unies à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Henri Le Dorze, 2^{ème} Vice-président ; Serge Moëlo, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 4^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 5^{ème} Vice-président ; Bernard Nizan, 7^{ème} Vice-président ; Pacifique Le Clere, 9^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11^{ème} Vice-président ; Jean Launay, 13^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Servel, , Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.

Etaient excusés : Michel Houdebine, 6^{ème} Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 12^{ème} Vice-président, Francis Rault et Daniel Le Rouzic membres.

**Objet : Travaux d'aménagement du Parc d'Activités du Verger
(Commune de NOYAL-PONTIVY)
Validation du plan Avant-Projet et des estimations**

Vu la délibération n°01-B02.03.10 permettant la création du parc d'activités « du Verger » situé avenue de la Libération à Noyal-Pontivy, approuvant le périmètre du projet et lançant la réalisation des études selon la démarche Bretagne Qualiparc ;

Vu la délibération n°20- B11.10.11 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc d'activités du Verger (commune de Noyal-Pontivy) au groupement Cabinets Bourgeois (Vannes) et Ateliers Courchinoux (Josselin).

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire que dans le cadre des travaux d'Avant-Projet (AVP) réalisés par le maître d'œuvre, le projet se caractérise par :

- une voie principale de 220 mètres ;
- d'une trame urbaine (cheminement piéton, voie d'accès à sens unique et stationnements) pour les futures activités commerciales en vitrine le long de la RD n°2 ;
- un système de récupération des eaux pluviales pour les parcelles privées et les espaces publics ;
- un parking mutualisé à l'Est de l'emprise ;

Ces aménagements permettront la commercialisation d'une surface d'environ 23 350 m².

Dans le cadre de ce dossier, GRDF réalisera la desserte en gaz du futur projet, l'ouverture et la fermeture des tranchées étant réalisées par Pontivy Communauté. L'électrification basse tension et l'éclairage public du projet seront réalisés par le SDEM. Pour la desserte téléphonique et la pose de fourreaux fibre optique, Pontivy Communauté réalisera les travaux de génie civil.

Dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc, une subvention s'élevant à 20% du montant des travaux (hors montants SDEM) sur un plafond maximum de 800 000 € HT pourra être sollicitée soit un montant estimé à 130 908.40 € HT (montant subventionnable s'élevant à 654 542 € HT).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à :

Poste de dépenses	Montant estimé en € HT
I-DEPENSES	
Charges foncières	262 000
Travaux de voirie	324 471
Travaux d'assainissement	140 771
Réseaux souples	99 160
Espaces verts	90 140
Eclairage public*	48 696
Electrification*	63 000
Alimentation en Gaz	17 570
*Montant estimé de la participation de Pontivy Communauté (Convention avec le Syndicat d'Energie du Morbihan)	
Mission de maîtrise d'œuvre (5.18% du montant des travaux)	33 905.30
Total	1 079 713.30
2-RECETTES	
Subvention Bretagne Qualiparc (20% du montant € HT des travaux)	130 908.40
Pontivy Communauté	948 805.00
TOTAL	1 079 713.30

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- de valider le plan d'Avant-Projet et les principes d'aménagements (plan joint) ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de fixer le prix de vente prévisionnel à 41 € HT le m² ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et à signer les marchés de travaux à intervenir ainsi que toute convention et tout document relatifs à l'aménagement de ce parc d'activités du Verger à Noyal-Pontivy.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO
Président

Pontivy
Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130326-M02CC260313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2013

Publication : 29/03/2013